

SEMOUTIERS 24 JANVIER 2015

14 H 00 : Assemblée Générale Extraordinaire

- **Ouverture de la séance par le Président**
- **Appel des Clubs**
- **Modification du règlement intérieur**
 - Nombre minimum de participants aux championnats, trophées et critères (1).
 - Création d'une commission des Rallyes Routiers
 - Fusion des Commissions : Vitesse - Tourisme et Rallyes Routiers
 - Modification du nombre de membres par commission ou collège (2)
- **Elections Partielles**
 - Présentation des candidats aux élections partielles
 - Election de Michel GIRAUX au poste de Trésorier de la Ligue
 - Election du Président de la commission Vitesse - Tourisme et Rallyes Routiers
 - Election du Président du collège commissaire

15 H 30 : Assemblée Générale ordinaire

- **Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2013**
- **Rapport moral du Président**
- **Rapport financier du Trésorier**
- **Rapport du Commissaire aux comptes**
- **Approbation du compte rendu et des différents rapports**
- **Rapport des différentes commissions et collèges**

. Moto-Cross	. Tourisme	. Environnement
. Enduro	. Moto-Ball	. CDSR
. Trial	. Educatif	. Chronométrage
. Vitesse	. Technique	. Tribunal Régional
- **Questions diverses**
- **Interventions des Personnalités**
- **Clôture de l'Assemblée Générale**

17 H 00 : Remise des Prix

19 H 00 : Vin d'honneur

20 H 30 : Repas Dansant

(1)

Proposition d'un nouvel article dans le Règlement Intérieur de la Ligue.

Championnat

Pour qu'une compétition soit déclarée championnat il faut au moins 5 participants ayant disputé la moitié des épreuves lors de l'année N-1

Trophée

Pour qu'une compétition soit déclarée trophée il faut au moins 3 participants ayant disputé la moitié des épreuves ou 5 participants ayant disputé au moins 1 épreuve lors de l'année N-1

Critérium

Aucune obligation
Il suffit de l'accord du comité directeur de la Ligue.

Pour le Trial, cet article ne s'appliquerait qu'à partir de la saison 2016.

(2)

Le collège éducatif peut-être composé de 5 membres au maximum.

Actuellement, il y a 4 membres et 2 candidatures.

Compte tenu du travail à effectuer dans ce collège, le Président propose de porter à 6 le nombre maximal de membres au collège éducatif.